

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02473

Numéro SIREN : 851 148 551

Nom ou dénomination : 1.2.3 COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 17468

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière**

**91530 SAINT CHERON**

**RCIS Evry 851 148 551**

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le :

Numéro 29 SEP 2022

AGC

## **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Notre chiffre d'affaires est de 817 euros pour cette année 2021, année particulièrement perturbée par la pandémie liée au COVID 19.

#### **Evolution et perspectives d'avenir**

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires en diversifiant nos activités, paramètres chiffrés étant difficile à évaluer en fonction de la situation actuelle fluctuante.

### **RESULTATS - AFFECTATIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 817 euros.

Le montant des traitement et salaires d'élève à 0 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 4 803 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un déficit de 3 986 euros.

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière**

**91530 SAINT CHERON**

**RCS Evry 851 148 551**

### **RESULTATS – AFFECTATIONS**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 3 986 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Déficit de l'exercice - 3 986 euros

La totalité du compte report à nouveau pour cette année 2021 s'élève ainsi à - 3 986 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient de - 8 524 euros

Ce résultat est issu du calcul suivant : Capital social 1000 euros – (déficit de l'année 2020 soit 5 538 euros + déficit de l'année 2021 soit 3 986 euros).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Nous allons, par ailleurs, vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



**1.2.3 COACHING**  
**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**  
**Siège Social 5 rue traversière**  
**91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2022**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 3 986 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	3 986 euros
-----------------------	-------------

La totalité au compte « Report à nouveau s'élève ainsi à - 3986 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclara la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous.

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière**

**91530 SAINT CHERON**

**RCS Evry 851 148 551**

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux

LE 9 septembre

A 11 heures

L'associée de 1.2.3. Coaching, SASU au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

**Madame Marie-Claire PAJADON possédant 100 actions**

Soit le total des parts composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Claire PAJADON, présidente et associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code du commerce et décision à cet égard.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code du commerce
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**  
**Siège Social 5 rue traversière**  
**91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551**

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article I.223.-19 du code du commerce établis par la gérance.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 3 986 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	3 986 euros
-----------------------	-------------

La totalité au compte « Report à nouveau s'élève ainsi à - 3986 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

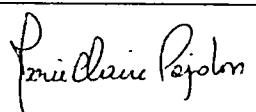
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



**1.2.3 COACHING**  
**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**  
**Siège Social 5 rue traversière**  
**91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551**

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2022**

**Feuille de présence**

N° ordre	Nom et adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	<b>Pajadon Marie-Claire 5 rue traversière 91530 Saint Chéron</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à l'associée présent possédant 100 actions

La Présidente



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 Formulaire à déposer  
en double exemplaire

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084\*23

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Tunbre à date du service

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
--	--------------------

Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre	
---	--

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
---	--

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
---	--	--	--	--	--

Désignation de la société <b>SASU PAJADON Marie-Claire 1.2.3 COACHING</b>					Adresse du siège social:										
SIRET	8	5	1	1	4	8	5	5	1	0	0	0	1	9	Mél :
Adresse du principal établissement: <b>5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON</b>															Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
--	--

SIRET

<b>B ACTIVITÉ</b>					
-------------------	--	--	--	--	--

Activités exercées	Coaching personnel et professionnel spécialisé...			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--	--	--

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal			0 Déficit	3 986
---------------------------	-----------------------------------	--	--	-----------	-------

Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
---------------------------	---	--	--	--

<b>2. Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
-----------------------	-----------------------------------	--	--	-----------------------------------	------------------------------------

Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %	
-----------------------------	--	--	--	----------------------------------	--

<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
--	--	--	--	--	--

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	---	--------------------------

Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--------------------------	---	--------------------------	--	--------------------------

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--	--------------------------	--------------------	--------------------------

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
---	--	--	--	--	--

Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--	--------------------------	---	--------------------------

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
---	--	--	--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
--	--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	
--	--

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
--	--

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
--	-------------------

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
--	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
--	-------------------

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
------------------------------------	--	--	--	--	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP
---	-----	--	-----

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	<input type="checkbox"/>	Nom et adresse du conseil:	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	----------------------------	--------------------------

SARL AUDIT REVISION 31 GRANDE RUE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX	Télé:	Télé:		
--	-------	-------	--	--

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
----------	---------------------	---------------------------------	------------------------	--	--

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 04/05/2022	Lieu: ST CHERON	
---	--	--	------------------	-----------------	--

			Qualité et nom du signataire: Mme PAJADON Marie-Claire		
--	--	--	--	--	--

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
---	--	--	-------------	--	--

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :				
------------------------------------	---------------	--	--	--	--

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

*Formulaire obligatoire*  
*(art 223 du Code général des impôts)*

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

Cocher la case si néant

## H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>e</b>			
		<b>f</b>			
		<b>g</b>			
		<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>			
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>		

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

**Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice**

**Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice**

(1)

## BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	1.2.3 COACHING					Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise	5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON						
SIRET	8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1	2	Durée de l'exercice précédent *	1	8		
						Exercice N clos le 33 12 2021	
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF CIRCULANT	ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions	Net	
		1	2	1	2	3	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
Immobilisations corporelles *		028	593	030	91	502	
Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)	044	593	048	91	502	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	815	074		815	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	13 007	086		13 007	
Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II	096	13 822	098		13 822	
	Total général (I + II)	110	14 415	112	91	14 324	
						Exercice N NET 1	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves ( )	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	
	Report à nouveau				134	( 5 538)	
	Résultat de l'exercice				136	( 3 986)	
	Provisions réglementées				140		
	Total II	142				( 8 524)	
						Total II 154	
Provisions pour risques et charges							
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	39	
	Autres dettes ( )	dont comptes courants d'associés de l'exercice N .....	169	22 809	)	172	22 809
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III	176				22 848	
	Total général (I + II + III)	180				14 324	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	593	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

(2)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	SASU 1.2.3 COACHING	Néant □	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
Production vendue	{ Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215 217	214 218 817	
Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'explorations reçues				226	
Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232 817	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)			242 4 712	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	)	244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254 91	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	)	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264 4 803
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 (3 986)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V) 294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	)	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 (3 986)	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 3 986	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330	
	Fraction des loyers à réintiquer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégriation (art. 239 sexies D)	249 251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)			655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)			643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)			645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)			647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)			648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)			641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)			990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)			649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354 3 986	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * . 5. 538.	dont imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372 3 986	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(3)

## IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Formulaires obligatoires (article 302 séries A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1.2.3 COACHING						Néant □*
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406	
	Autres	410	412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426	
	Constructions	430	432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456	
	Matériel de transport	460	462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	593	474		476	593
	Immobilisations financières	480	482		484		486	
	TOTAL	490	492	593	494		496	593
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
	Fonds commercial	495	–	497		498		499
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	–	512		514		516
	Constructions	520		522		524		526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546
	Matériel de transport	550		552		554		556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	91	564		566
	TOTAL	570		572	91	574		576
	III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Court terme*	Long terme	
1								
2								
3								
4								
5	I							
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>	579		Régularisations	590	583	594	595
	TOTAL				596	585	597	599

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2022

<i>Formulaires obligatoires (article 302 septies A bis du Code général des impôts)</i>		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations . dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>	<b>Montant à la fin de l'exercice</b>	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>			680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>				
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715			2		
Constructions	720	725			3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735			4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745			5		
Matériel de transport	750	755			6		
Autres immobilisations corporelles	760	765			7		
<b>TOTAL</b>			770	775	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		780
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	5 538			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	982 ter			
Déficits imputés			983				
Déficits reportables			984	5 538			
Déficits de l'exercice			860	3 986			
Total des déficits restant à reporter			870	9 524			
<b>IV DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	163	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	1 115	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Données en nombre de mois		<input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel *				
		376		
Dont apprentis		657		
Dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				
861				
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105				
TOTAL 1 106				
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143				
Subventions d'exploitation reçues 113				
Variation positive des stocks 111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153				
TOTAL 2 144				
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>				
Achats 121				
Variation négative des stocks 145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois. 310				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150				
TOTAL 3 152				
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3) 137				
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF 117 0				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre 020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026				
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

(6)

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant □\*

Exercice clos le	3   1   1   2   2   0   2   1	SIREN	8   5   1   1   4   8   5   5   1
Dénomination de l'entreprise	1.2.3 COACHING		
Adresse (voie)	5 RUE TRAVERSIERE		
Code postal	9   1   5   3   0	Ville	ST CHERON
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			100

## I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

## II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	PAJADON	Prénom(s)	MARIE-CLAIRe	
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100	
Naissance	Date	10/01/1961	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	5	Voie	RUE TRAVERSIERE		
Code postal	91530	Commune	ST CHERON	Pays	FR	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
Nom marital	1	% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont  
la société détient directement au moins 10 % du capital)1  (1)Néant 

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 SIREN 8 5 1 1 4 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 1 5 3 0

Ville ST CHERON

## I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD